



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES INTERVENTIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

ID : 056-225600014-20220920-DA2022_324-AR

2022- 324

ARRÊTÉ

Portant modification de la capacité

**Du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) : 560019028
et de l'établissement Marie Balavenne à Saint-Vincent sur Oust : 560017568
gérés par l'association Les Hardys Behelec : 560005886**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN,

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale en date du 15 décembre 2017 adoptant le schéma départemental de l'autonomie 2018-2022 ;

Vu le décret 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 1^{er} mars 2004 autorisant l'association « Marie Balavenne » à créer un Foyer de Vie de 28 places dont 8 places d'accueil de jour sur les communes de Saint-Vincent-sur-Oust et Questembert ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 30 août 2016 portant la capacité à 37 places réparties comme suit : 28 places en foyer de vie, dont 8 en accueil de jour ; 9 places de foyer pour retraités d'ESAT, dont une place d'hébergement temporaire et une place de type « accompagnement de journée » ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 12 octobre 2018 portant cession d'autorisation et transfert de gestion des deux établissements « Foyer Marie Balavenne » à l'association Les Hardys Béhélec ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date 14 janvier 2020 portant modification de la capacité de l'établissement Marie Balavenne à Saint Vincent sur Oust ;

Considérant les besoins identifiés par l'association Les Hardys Béhélec pour la création de 20 places supplémentaires de SAVS par Extension Non-Importante ;

Considérant l'évolution du taux d'occupation des places d'accueil de jour de l'établissement Marie Balavenne à Saint Vincent sur Oust ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La capacité totale des établissements et services gérés par l'association Les Hardys Béhélec est fixée à 133 places. Les établissements et services sont répertoriés au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'entité juridique :	Association LES HARDYS BEHELEC
Adresse :	56140 SAINT MARCEL
FINESS :	560005886
Code statut juridique :	60 - Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique

Raison sociale de l'établissement :	Foyer Marie Balavenne
Adresse :	2 Allée Marie Balavenne 56 230 Questembert
FINESS :	560017618
Catégorie :	Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées – 449 (E.A.N.M.)
Code MFT	Président du Conseil Départemental - 08

Code discipline :	Accueil et accompagnement non médical personnes handicapées - 965
Code activité :	Hébergement complet internat – 11
Code clientèle :	Tous publics - 010
Capacité :	18

Code discipline :	Accueil et accompagnement non médical personnes handicapées – 965
Code activité :	Accueil de jour - 21
Code clientèle :	Tous publics - 010
Capacité :	5

Raison sociale de l'établissement :	Foyer Marie Balavenne
Adresse :	Impasse de la Mulotière 56350 Saint-Vincent-Sur-Oust
FINESS :	560017568
Catégorie :	Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées – 449 (E.A.N.M.)
Code MFT	Président du Conseil Départemental - 08

Code discipline :	Accueil et accompagnement non médical personnes handicapées - 965
Code activité :	Hébergement complet internat – 11
Code clientèle :	Tous publics - 010
Capacité :	10

Code discipline :	Accueil et accompagnement non médical personnes handicapées – 965
Code activité :	Accueil de jour - 21
Code clientèle :	Tous publics - 010
Capacité :	3

Raison sociale de l'établissement :	Les Hardys Béhélec
Adresse :	56140 Saint Marcel
FINESS :	560019028
Catégorie :	Service d'accompagnement à la vie sociale – 446 (SAVS)
Code MFT	Président du Conseil Départemental - 08

Code discipline :	Accueil et accompagnement non médical personnes handicapées - 965
Code activité :	Prestation en milieu ordinaire – 16
Code clientèle :	Tous publics - 010
Capacité :	86

Code discipline :	Accueil et accompagnement non médical personnes handicapées - 965
Code activité :	Accueil de jour en mode séquentiel, à temps complet ou partiel- 21
Code clientèle :	Handicap psychique - 206
Capacité :	11

Article 2 : La présente autorisation vaut habilitation à l'aide sociale ;

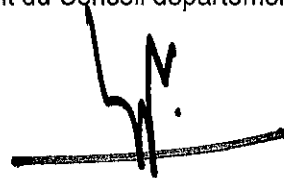
Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes concernées. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de ces dernières.

Article 4 : La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 5 : Madame la directrice générale des interventions sanitaires et sociales sera chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

Vannes, le 20 septembre 2022

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT